

EVIAN-LES-BAINS

QUESTIONNAIRE DU LAC POUR TOUS AUX LISTES CANDIDATES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou parapublics.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

1. D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

Bien sûr je partage votre indignation. La loi littorale dès son entrée en vigueur, toute limitée qu'elle soit, a rencontrée de nombreux obstacles à son application et il a même fallu le recours aux forces de l'ordre en maints endroits. Certains respectent le droit et les lois quand ça les arrange surtout quand ils jouent au bridge avec le préfet ou le juge.

Son application sur les lacs alpins a encore été plus limitée peut-être par manque d'associations militantes comme la vôtre.

Il ne faut pas non plus se faire d'illusions : les meilleures lois peuvent être détournées de leur objet : les sociologues Pincon Charlot dans leur ouvrage sur les Châteaux expliquent comment la loi sur les monuments historiques, et les parcs naturels classés permet de préserver le point de vue et l'entre soi au prix d'un petit sacrifice ou d'une ouverture 1 jour par an au public.

Mon objectif dans cette campagne est d'abord et avant tout de faire entendre le camp des travailleurs. Evidemment une partie de vos préoccupations recoupe les miennes, mais j'ai aussi des priorités et je dois me concentrer sur elle dans mes interventions.

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

Le projet porté par la liste « **Parce que nous aimons Evian !** » a mis dans ses priorités les enjeux environnementaux, la transition écologique, le développement des mobilités douces et le respect de la législation.

Très attachés au lac et à ses services écosystémiques, dont la promenade fait partie, nous avons orienté de façon spécifique notre projet sur la nécessité de mieux se réapproprier notre lac et son accès. Nous sommes donc favorables à l'action de l'Association « Le Lac Pour Tous » dont le but est de faire respecter la loi républicaine et de permettre un accès à tous à notre patrimoine commun qu'est le Léman. INTRODUCTION : Avant de répondre spécifiquement à vos questions, voici quelques éléments de notre projet, qui dans son ensemble va dans le sens de vos questions et interrogations :

- Faire d'Evian une ville où les transports doux et actifs ont vraiment leur place. Vélos, trottinettes, marche(s) : les mobilités actives sont déjà le mode de déplacement favori de beaucoup d'Evianais.e.s et elles le seront encore plus demain. Il faut établir un nouveau plan de circulation avec des voies sécurisées pour les transports doux et actifs. Proposer des « doux dimanches » pour des bords de lac sans voiture.
- Evian est une ville de bord de lac : il faut profiter de cette richesse, se réapproprier les berges en créant des plateformes sur l'eau, des pontons, comme à Annecy ou à Vevey. Evian doit devenir une ville de tourisme bleu et s'engager vers une labélisation de type Pavillon Bleu, Station Nautique. Repenser l'accès des plages.
- Les bordures du lac, très modifiées par l'homme, artificialisées peuvent être renaturées (restauration écologique).
- Le chemin du littoral doit être ouvert le long de la piscine en dehors des périodes d'ouverture du centre nautique.
- Il y a encore beaucoup à faire pour progresser collectivement sur la protection de notre environnement : la création d'une « Maison commune de l'Eau et de l'Environnement » permettrait de fédérer les énergies en s'appuyant sur l'existant (CPIE74, associations multiples comme par exemple l'ASL, Le Lac pour tous, les Incroyables Comestibles, les pêcheurs amateurs, la LPO, la FNE74, etc. mais aussi des structures comme les « Jardins de l'eau » du Pré Curieux et le Cluster EAU).
- Mener des actions d'éducation autour de la pollution numérique, de nos habitudes de consommation et de mobilité, des déchets, vers les élèves mais aussi en lien avec les associations.
- Organiser des manifestations avec zéro déchet et communiquer largement dessus.
- Créer une commission du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, pour s'assurer que les projets sont en adéquation avec les enjeux écologiques et climatiques sur le long terme.
- Installer des panneaux de communications pédagogiques lors des divers aménagements réalisés.

REPONSE A LA QUESTION POSEE : Oui, c'est une nécessité pour un accès pour tous dans le respect de la législation.

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

Oui, c'est d'ailleurs ce que nous avons commencé à faire au cours du dernier mandat en agrandissant le chemin du littoral (chemin douanier) et que nous prévoyons de continuer durant les années à venir.

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien. De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon aggro » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

1. Les questions de l'entretien
2. La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs
3. L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).
4. La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

2 Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

Je ne ferais rien toute seule évidemment, je ne suis pas zorro, mais j'appuierais les initiatives populaires visant à faire respecter ce droit élémentaire et mettrai à votre disposition le matériel municipal nécessaire pour les manifestations etc.

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

Oui, c'est une nécessité pour un accès pour tous dans le respect de la législation.

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

C'est la démarche dans laquelle nous nous engageons et continuerons de nous engager. Nous regardons de quelle manière le centre nautique peut être traversé. Nous avons également pris attache auprès de l'ADAPT qui gère la fondation Foa qui accueille un public fragile pour trouver des solutions sans que cela ne gêne l'activité ou le public reçu.

3. Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

Il n'y a pas que le problème des sentiers. Il n'y a pas de raison qu'un riche bourgeois se fasse construire un ponton ou un terminal d'hélicoptère pour résoudre ses problèmes de transport vers Genève. Et ce n'est pas qu'un simple problème de police. Vous savez bien que cela se gère à Paris entre « responsables » et les élus de proximité qui ne sont pas assez compréhensifs seront mis sur la touche

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

La rive française ne connaît pas nos limites administratives et cela n'aurait aucun sens que les intercommunalités agissent chacune de leur côté. De surcroît la mutualisation est bonne pour les finances publiques.

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

Il est nécessaire d'en discuter avec l'ensemble des communes car l'intercommunalité doit faire l'objet d'un travail en commun mais nous souhaitons que cette synergie permette d'améliorer les questions d'entretien du littoral comme c'est le cas pour les sentiers pédestres par exemple.

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous inspirant de la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

4 Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

Pas de problème, mais sans illusions

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

Oui

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

Cette compétence n'est pas encore intercommunale mais la commune peut tout à fait le porter et continuer le travail amorcé.

5. Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

Vous ferez des propositions que je relaierai

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

Notre projet repose sur la démocratie participative, la concertation avec tous les acteurs, citoyens, associations. Nous aurons évidemment à cœur de travailler en concertation avec « Le Lac Pour tous ». De plus, la création d'une « *Maison commune de l'Eau et de la Transition Ecologique* » qui permettra de fédérer les énergies en s'appuyant sur les associations et structures existantes, sera un lieu propice à la réflexion et à la concertation.

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

L'association pourra être associée directement lors des réunions de travail ou via les comités de développement à l'échelle de la communauté de communes.

6. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire et avec quel échéancier ?

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

L'humanité ne se pose que des problèmes qu'elle peut résoudre. On verra si je suis élue, vous me donnerez des conseils

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

Les objectifs suivants seront déclinés prioritairement en fonction des budgets, des impératifs réglementaires et d'autres facteurs pas forcément connus par notre équipe:

- *Objectif automne 2020* : le chemin du littoral doit être ouvert le long de la piscine en dehors des périodes d'ouverture du centre nautique.
- *Objectif 2021* : se réapproprier les berges en créant des plateformes sur l'eau, des pontons, Repenser l'accès des plages.
- *Au cours de la première partie du mandat* :
 - o Création d'une « Maison commune de l'Eau et de la Transition Ecologique »
 - o Faire un bilan et voir ce qui est possible pour que les bordures du lac, très modifiées par l'homme, artificialisées, soient renaturées (restauration écologique).

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

Notre souhait est de pouvoir relier la commune d'Evian à la commune de Neuvecelle par ce chemin du littoral.

7. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

oui

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

Oui, il est nécessaire de renforcer l'accès visuel au lac dans le cadre du renouvellement du PLU et dans la construction du PLUI de la CCPEVA.

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

C'est déjà l'engagement et le travail que nous menons à la commune d'Evian. Nous souhaitons accentuer ce travail via notamment les documents d'urbanisme et la préservation de la nature sur le territoire.

8. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

Je suis pour imposer le paiement par les entreprises du temps de trajet comme temps de travail et les frais de transport : vous verrez que dans ces conditions, elles trouveront les transports collectifs, les logements à bon marché près du lieu de travail et le reste !

Cela va leur coûter cher ? eh bien tant mieux ! cela sera autant de moins pour la spéculation financière...

Evidemment, ça ne se fera pas avec une résolution au CM...

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

Faire d'Evian une ville où les transports doux et actifs ont vraiment leur place ne sera une vraie réussite que si cela se fait en concertation avec les communes limitrophes. C'est notre objectif.

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

La encore, c'est un travail mené conjointement entre la communauté de communes et la commune d'Evian. Nous souhaitons être acteurs pour accompagner le changement et la multiplication des modes doux de déplacements tout cela en privilégiant la multimodalité sans rupture de charges. Nous avons en projet un plan de déplacement urbain qui comprend justement la définition de la préservation de la nature et le développement des modes doux (comme par exemple le réaménagement des quais ou les voies cyclables et chemins piétons.

QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE

**La finalisation du cheminement des quais jusqu'au Pré-Curieux
Assurerez-vous dès le début du mandat la fin de la réalisation du cheminement des quais au Pré-Curieux ? Sous quels délais ?**

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

Ce cheminement devra effectivement être réalisé dans les meilleurs délais possibles.

- *L'ouverture du marchepied à travers le centre nautique hors saison* : Oui, c'est prévu dans notre programme et nous souhaitons le mettre en place dès l'automne 2020.

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

Nous avons déjà acquis des terrains permettant de continuer le tracé du chemin du littoral. Nous travaillons avec les propriétaires des terrains voisins pour faciliter la mise en place de ce chemin du littoral afin qu'il puisse être complètement ouvert d'ici la fin du mandat. Le chemin s'étendait des quais jusqu'au Pré Curieux.

La circulation cycliste le long des quais :

Quels aménagements prévoyez-vous de réaliser dans la partie Est pour permettre une circulation cyclable séparée des flux voitures et piétons sachant que ces aménagements s'inscriraient dans le cadre du projet de la VIA-RHÔNA

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

Notre projet est de faire d'Evian une ville où les transports doux et actifs ont vraiment leur place. Pour cela il faut établir un nouveau plan de circulation avec des voies sécurisées pour les transports doux et actifs, non seulement sur les quais mais sur l'ensemble de la commune, en relation avec nos voisins. Un travail technique important est nécessaire pour repenser l'ensemble et c'est notre projet prioritaire avec le développement de transports en communs gratuits et non polluants dans la ville, afin d'arrêter la politique du tout voiture dans Evian.

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

C'est un dossier que nous avons déjà débuté, le réaménagement des quais avec la création d'une voie cyclable type ViaRHôna séparée des voitures et la réduction des voiries routières. Nous travaillons toujours avec le département pour la réalisation d'une voie cyclable qui permettra de rejoindre la commune voisine de Publier. Les contraintes techniques étant nombreuses nous souhaitons trouver la meilleure solution pour assurer sa pérennité et la sécurité des cyclistes.

A l'Est de la Commune, le cheminement du port d'EVIAN au parking de Petite-Rive : assurerez-vous un cheminement piéton en bord de lac pour relier les quais à l'aménagement de NEUVECELLE-MAXILLY ? Par quels aménagements ?

Réponse de Mme Michelle BALLY (liste « Lutte Ouvrière »)

On pourrait parler du tonkin, etc

Réponse de M Stéphane CANESSANT (liste «EVIAN 2.020 »)

Réponse de M Jean GUILLARD (liste « Parce que Nous aimons Evian »)

Le problème est complexe, le passage direct étant délicat et donc ne pourra se faire qu'en concertation avec les riverains. Cependant, il existe des solutions techniques comme un ponton sur l'eau qui permettraient de relier les deux zones. Des aménagements de ce type existent ailleurs, Evian pourrait le faire, permettant une continuité effective le long de cet axe ! Mais à ce stade, il serait aventureux de nous engager sur la faisabilité d'un tel projet sans étude technique précise (bathymétrie, nature des fonds, distance à la berge, courantologie, étude d'impacts, ...).

Réponse de Mme Josiane LEI (liste « Evian Avenir »)

Comme nous l'avons dit plus haut, c'est un sujet sur lequel nous souhaitons avancer également en prenant attache avec les propriétaires pour la mise en place de ce chemin du littoral, et ce d'autant qu'il s'agit d'une réglementation nationale qui doit s'appliquer. Actuellement, il est déjà possible de rejoindre les communes voisines de Neuvecelle et Maxilly par les trottoirs qui longent les propriétés.

Le Conseil d'Administration du « LAC POUR TOUS »

Olivier ANTOINE
Jean-Luc CROCHET
Jean-Paul LUGRIN

Luce ARNOLD
Alain GAGNAIRE
Claude MATHIEU

Chantal BONNAZ
Michèle HOTELIER
Sylvie VOIRE